

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

Séance commune à la commission de la recherche et à la conférence des directeurs et directrices des unités de recherche

Etaient présents : M. BOUTOULLE, Mme ANTOLIN, M. BENOIT, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, M. ETXEPARE, M. FIGEAC, Mme GOSSOT, M. LAURAND, Mme TAUZIN, M. DARNIS, Mme DE THONEL D'ORGEIX, M. AMELOT, Mme AMORIM, Mme DEYMIER, M. GUILLIOT, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, Mme DUCOURNEAU, Mme FIGAREDE, M. CONGY, Mme POCEAN, M. SIBERS.

Etaient représentés : M. CADIOU, Mme FLORENCHIE, Mme VIAUD.

Etait invitée : Mme BEGHAIN

La Présidente ouvre la séance et rappelle que pour les deux premiers points de l'ordre du jour, la séance est commune à la commission de la recherche et à la conférence des directeurs et directrices des unités de recherche. Elle précise que pour le point 2, relatif à la consultation sur le projet d'USR de la MASHS, le directeur de la MSHA et le directeur de la COMUE seront présents pour présenter ce projet.

La Présidente informe les membres de la commission du décès d'une étudiante de l'établissement survenu dans des circonstances tragiques et qu'une cellule d'aide psychologique a été mise en place pour épauler ses camarades.

I - Présentation du projet AOI « Archives Ouvertes Institutionnelles »

M. BOUTOULLE rappelle que ce point avait déjà été inscrit à l'ordre du jour de la dernière réunion de la CR, mais n'avait pas pu être traité. Il laisse la parole à M. Julien BAUDRY du Service commun de documentation pour présenter ce projet qui vise à assurer une meilleure visibilité des productions scientifiques des chercheurs.

M. Julien BAUDRY précise que le projet AOI s'inscrit dans le contexte du libre accès aux publications scientifiques. Le principe général consiste en un accès au savoir scientifique qui ne comporte aucune barrière (ni légale, ni financière) et permet tous les usages (rediffusion, fouille de texte...) tant que l'intégrité du texte et de la pensée de l'auteur est respectée. La science comme bien commun.

L'AOI suit la stratégie de la « voie verte » vers le libre accès (dépôt des publications dans une archive ouverte), stratégie complémentaire à celle de la « voie dorée » (publication dans des revues en libre accès type revues.org).

Le choix de la voie verte a été récemment renforcé au niveau national par la promulgation de la « Loi pour une République Numérique » qui, par son article 30, permet à tout auteur d'un écrit

scientifique de mettre en ligne, en libre accès, une publication parue dans un périodique, sans avoir à solliciter l'éditeur initial, tant qu'il respecte un délai maximal de 6 mois pour les STM et 12 mois est à respecter. Dans ce cadre l'AOI est un outil garantissant un dépôt fiable, pérenne, et contrôlé par des professionnels de l'information.

En ce qui concerne le projet AOI bordelais, voici les éléments d'information :

Le périmètre bordelais correspond à cinq établissements partenaires en plus de l'Université Bordeaux Montaigne : l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, l'IEP Bordeaux et Bordeaux Sciences Agro. Pour la première phase du projet, treize laboratoires pilotes participent au travail en cours, dont trois pour l'UBM : Ausonius, PASSAGES, CLIMAS.

Le projet est financé par l'Idex Bordeaux et sa gestion est coordonnée par la Direction de la Documentation de l'Université de Bordeaux (chef de projet : Jérôme Poumeyrol). Au sein de l'équipe projet, composée d'une dizaine de membres représentant des différents établissements, M. Julien Baudry est le représentant de l'UBM.

L'objectif général du projet est de mettre en place un outil de signalement, de dépôt et de consultation en texte intégral des publications de tous les chercheurs du site bordelais sur le modèle de « l'archive ouverte ». L'orientation choisie a été celle d'un outil développé en local par un prestataire extérieur mais connecté à l'archive ouverte HAL du CCSD (CNRS). Ce choix, qui est celui d'autres établissements (Université de Lille, ENSAM, Université Paris Dauphine), permet de cumuler les avantages des deux solutions : l'interopérabilité avec HAL permet une exhaustivité des publications et une visibilité accrue, tandis que l'outil institutionnel est plus adaptable aux besoins des chercheurs et sera connecté aux systèmes d'information locaux.

En termes de calendrier, le projet est actuellement en phase 3 :

Phase 1 (novembre 2015-avril 2016) : recueil des besoins, contact avec les UR pilotes

Phase 2 (mai – janvier 2017) : rédaction du cahier des charges

Phase 3 (février 2017 – septembre 2017) : développement de l'outil avec le prestataire et premiers tests avec les laboratoires pilotes

La mise en production définitive est prévue en septembre 2017.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne, les enjeux, objectifs et actions à mener sont les suivants :

Pour l'année 2017, différentes actions seront menées en direction des unités de recherche :

- Avec les trois unités pilotes : programme de formation/communication sur l'outil et la mise en libre accès des publications ; participation aux tests sur la version beta de l'outil
- Pour les autres unités de recherche : possibilité de présentations « sur mesure » sur le libre accès aux publications ; accompagnement pour un pré-signalement de publications dans HAL (global ou ponctuel) en attendant l'outil bordelais

Pour l'UBM, les enjeux de cet outil sont multiples :

- Mieux signaler les publications en ligne des chercheurs bordelais
- Recenser les publications en vue des rapports et bilans réguliers
- Proposer une solution technique après la Loi pour une République Numérique
- Gérer des accès différenciés selon les niveaux de droits d'auteur et les versions
- Alimenter HAL au travers d'une procédure de dépôt adaptable

L'AOI n'est qu'un outil qui ne s'accompagne pas automatiquement d'une politique de dépôt : cette politique de diffusion des publications scientifiques de l'UBM est à réfléchir avec tous les acteurs locaux (enseignants-chercheurs, direction de la recherche et des unités de recherche, personnel BIATSS, structures éditoriales...) pour tirer le meilleur profit de l'outil bordelais.

La Présidente remercie M. Julien BAUDRY pour son intervention et propose de passer au point suivant.

II - Consultation sur le projet scientifique de l'Unité de service et de recherche (USR) de la MASHS

La Présidente explique qu'il s'agit de mener une réflexion sur le projet d'USR afin d'y intégrer l'avis de l'établissement. Elle souhaite qu'il n'y ait pas de redondance entre ce projet et le fonctionnement propre de chaque établissement. La MASHS doit avoir des missions nouvelles et complémentaires des nôtres. Elle doit notamment être porteuse de projets inter-établissements. Il ne s'agit pas de transférer nos projets de recherche vers cette nouvelle structure. Il est important aussi pour notre université de participer à la gouvernance de la MASHS car nous sommes la seule université purement SHS du site. Deux intervenants se succéderont, M. Patrick Baudry, directeur de l'actuelle MSHA et M. Vincent Hoffmann-Martinot, président de la comUE d'Aquitaine. Cette présentation sera suivie d'un débat pour faire remonter des propositions et avis qui seront transmis à la comUE ou au CNRS. Elle souhaite que les autres établissements de la comUE adoptent la même démarche et fassent remonter leurs avis respectifs.

La présidente donne la parole à M. Patrick BAUDRY

M. Patrick Baudry dit que la MSHA vit une situation de transition. La MSH doit en effet changer de statut : la MSHA a un statut associatif, la MASHS sera une USR. Ce sont aussi les manières de travailler et les services proposées qui pourront, dans le cadre de la future USR, évoluer. Durant cette l'année universitaire, la MSHA a continué d'être active. Elle a porté des projets, soutenu des recherches, œuvré à l'ouverture de chantiers. Trois exemples sont donnés :

- Une recherche, pilotée par Mme Caroline Le Mao, a été portée par la MSHA dans le cadre de l'AAP du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine : elle concerne la construction de l'identité du territoire aquitain, à l'époque moderne, dans sa relation avec l'outre-mer. Ce projet implique l'ensemble des partenaires institutionnels de la nouvelle aquitaine.
- La MSHA a, par ailleurs, réaménagé un local pour accueillir les matériels qui seront utilisés dans le cadre du « Laboratoire d'Innovation Design ». Cette recherche financée par la

Région et pilotée par Mme Stéphanie Cardoso, porte sur l'expérimentation de nouvelles approches pédagogiques à travers des dispositifs numériques.

- Enfin, une réunion a eu lieu au mois de janvier à la MSHA pour le lancement du CPER qui comporte trois volets : l'accessibilité handicap, la sécurité, et l'économie d'énergie. Le budget est de 450.000 euros (350.000 sont apportés par la Région, 100.000 par l'Etat et 50.000 euros par la MSHA sur ses fonds propres). Au travers de ces activités, la MSHA a voulu manifester son dynamisme et elle s'est située dans la perspective de la création de l'USR.

La présidente remercie M. Baudry et donne la parole à M. Vincent HOFFMANN-MARTINOT

M. HOFFMANN-MARTINOT précise que le projet de la MASHS vise à mettre en œuvre une transition vers des moyens nouveaux, un mode d'organisation différent et un périmètre élargi. Ce projet s'insère dans un des objectifs du contrat de site 2016-2020 ou 2021, qui vise au renforcement de la recherche en SHS. Il est prévu dans le jalon n°6 de ce contrat de refonder le programme scientifique de la MSHA autour et avec l'université Bordeaux Montaigne qui joue un rôle majeur dans le domaine des SHS et notamment au travers de la MSHA.

Le projet est de qualité, élaboré par une commission de préfiguration formée de collègues et coordonné par M. Philippe BAUDORRE. La MSHA va étendre son impact puisque son périmètre va s'étendre à l'université de La Rochelle et à celle de Limoges. Nous devons aussi coopérer de manière la plus resserrée possible avec l'autre MSH de la nouvelle Région située à Poitiers. Il faudra que la représentation des différentes disciplines des SHS soit maximale. De même, il faudra veiller à maintenir un équilibre entre les Sciences humaines et les Sciences sociales, entre les SHS et les autres disciplines, entre les établissements, entre le sud et le nord de la nouvelle Région, sans oublier la coopération transfrontalière.

Le rôle de la comUE est celui d'un 'facilitateur'. Le portage de ce projet doit être collectif et la comUE y apporte tout son soutien, en moyens humains (avec notamment des emplois de site réservés) mais aussi avec la participation de son équipe administrative.

M. HOFFMANN-MARTINOT donne la parole à Mme EMY pour présenter les projets de recherche associés au projet de la MASHS (voir document joint). Elle précise que d'autres projets pourront être proposés. Il s'agit pour l'instant de prouver au CNRS que la MASHS peut démarrer dès le 1^{er} septembre.

La présidente remercie les différents intervenants et propose de passer au débat.

M. BOUTOULLE exprime le regret de n'avoir pu transmettre que très tardivement les documents transmis par la COMUE concernant la MASHS aux membres de la CR et de la CDUR, et que ce calendrier est dicté par celui du CNRS. Il estime que le projet, dans sa nouvelle version, n'est pas vraiment bouleversé : on y trouve certes l'ajout des 13 projets de recherche, mais pour le reste, les trois axes sont maintenus, ainsi que les missions dont une partie seulement est remaniée. Il rappelle que les remarques faites par notre établissement sur la première version ont déjà été communiquées. La nouvelle version peut être encore amendée. Il faut s'assurer des complémentarités et éviter les redondances dans les services. La présentation de la future MASHS comme 'guichet' unique ou principal pose problème.

Mme EMY répond que l'appellation 'guichet unique' correspond à l'idée qu'il agit d'un point d'entrée régional.

M. ETXEPARE demande comment la nouvelle USR sera financée.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond qu'il s'agit d'un financement classique, par une dotation ministérielle pour le fonctionnement et par le maintien des emplois ministériels de l'actuelle MSHA. Il confirme qu'un doute plane sur les emplois de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme qui sont 'renationalisés'. Ces emplois, actuellement mis à disposition en dehors de Paris, vont être récupérés et replacés à Paris. Grâce à un appui ministériel, des emplois ont été réservés à la comUE pour la nouvelle MASHS.

La présidente demande si les personnels de la MSHA actuellement sur supports de la Fondation pourront profiter de ces 6 postes réservés par la comUE.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond qu'il faudra voir avec les nouvelles instances de la MASHS. Il y a des cas individuels pour lesquels le rectorat et le Ministère pourront nous aider.

M. BAUDRY insiste sur sa préoccupation actuelle concernant les trois personnels relevant de la FMSH. Cette fondation, au 1^{er} janvier 2018, ne fournira plus les supports des postes. Ces personnels pourront bénéficier d'une formation pour retrouver un emploi et la Fondation s'engage à retrouver des emplois sur le site bordelais. Cependant, le devenir précis de ces personnes n'est donc toujours pas certain. M. Baudry souhaite que les choses puissent s'organiser dans les meilleures conditions possibles pour que ce personnel puisse retrouver un poste au même niveau de compétence sur le site aquitain.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond que, en termes de volume global, on doit pouvoir compter sur le CNRS. Il estime qu'en moyenne le CNRS met 2 emplois pour les MSH en récréation.

Mme JAECK s'interroge sur la prochaine direction de la MASHS.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond que pour l'instant rien n'est décidé. La gouvernance est très floue. Cependant les USR sont soumises à une réglementation particulière comme toutes les unités du CNRS. La gouvernance se discutera donc avec le CNRS le moment venu. Chaque établissement a une idée sur le mode de gouvernance, mais il n'y a pas concordance de vues.

M. BOUTOULLE précise que dans le chapitre 3 du projet 'organisation et gouvernance' sont prévus :

- un comité de pilotage ou de direction
- des commissions thématiques
- un conseil scientifique
- un conseil de laboratoire
- et une interface avec le monde socio-économique

M. HOFFMANN-MARTINOT souligne qu'en arrière fond, les autres établissements reconnaissent à l'UBM un rôle prééminent.

Mme DEYMIER s'interroge sur la suite qui va être donnée aux projets qui déjà en cours.

M. BAUDRY répond que la question a déjà été évoquée avec la comUE à l'automne. Il n'y aura pas de coupure. La continuité des programmes jusqu'à leur terme sera assurée.

M. FRANCE s'interroge sur la procédure qui a été appliquée pour collecter les 13 projets rattachés au projet.

Mme EMY répond que cela s'est fait progressivement et spontanément depuis le mois d'avril. Il n'y a pas eu d'appel à projets.

M. HOFFMANN-MARTINOT ajoute que ce ne sont que des exemples de projets qui pourraient être menés par la MASHS. Rien n'est validé. Après la fondation de la MASHS, il y aura des appels à projets.

M. FRANCE fait part de la pression exercée par le CNRS sur les UMR pour engager des projets nationaux et surtout européens. Le CNRS est réservé sur l'érudition locale. Il y a donc une contradiction entre l'orientation très atlantique et une position très régionale de la MASHS et la politique du CNRS.

La Présidente fait état d'une discussion qu'elle a eu avec M. BOURDELAIS directeur de l'INSHS : l'idée n'est pas de déplacer notre recherche vers la MASHS, mais qu'elle soit un incubateur inter-établissements.

M. FRANCE convient du fait que le rôle d'incubateur et de décroisement est important. Il en a pour preuve le Labex où l'on voit les liens qui se créent et la nécessité de s'ouvrir sur d'autres disciplines, et la MASHS pourrait jouer un rôle majeur en ce sens.

M. HOFFMANN-MARTINOT rappelle que la MASHS doit se positionner dans le réseau FMSH qui labellise les projets des Maisons. Ce réseau est très attaché à cet ancrage régional, notamment en raison des possibilités de financement par les Régions.

M. LAURAND entend bien que les établissements du site prennent acte de notre rôle en SHS, mais les axes proposés ne nous sont pas très favorables, notamment pour les littéraires, les philosophes ou les historiens.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond que bon nombre de disciplines sont représentées, mais l'éventail des SHS est tellement large qu'il est difficile de tout inclure. Il précise que l'histoire et la littérature sont bien représentées et que l'équipe SPH apparaît dans un projet de l'IRSTEA.

M. LAURAND réplique que l'on veut bien inclure certaines disciplines, mais de manière entièrement instrumentalisée.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond qu'il n'y a pas d'intention d'instrumentalisation dans le projet. Ce qui compte, c'est que cette MASHS soit labellisée et que tous ceux qui veulent construire cette maison y soient reçus. Les axes ne sont pas limitatifs. Le CNRS a souhaité des axes structurants, mais tout groupe de chercheurs en SHS ayant un lien avec un axe a vocation à venir travailler. Il précise que le CNRS attend aussi des interactions avec l'Idex.

La présidente rappelle que l'UBM avait proposé qu'il n'y ait pas d'axe, mais que la MASHS soit un incubateur qui accompagne les jeunes chercheurs et aide à l'internationalisation. Elle précise que le CNRS sera attentif à ce que l'UB intègre la MASHS et qu'il faudra donc travailler avec L'UB.

Mme BEGHAIN demande quelle sera la plus-value pour un porteur de projet de déposer son projet à la MASHS plutôt que dans son établissement.

M. HOFFMANN-MARTINOT dit ne pas savoir répondre à cette question. Il faut éviter à tout prix la concurrence et s'atteler à cette question de la recherche inter-établissement.

M. FRANCE regrette que le côté atlantique soit mis en avant mais pas l'est de la nouvelle Région.

M. FIGEAC estime que dans 'Atlantique', il y a tout l'arrière-pays qui est concerné.

Mme D'ORGEIX s'interroge sur le terme de 'guichet' qui revient très souvent dans le texte : combien y en aura-t-il, quelle sera leur hiérarchie ?

M. HOFFMANN-MARTINOT répond que la formulation est peut-être maladroite et qu'elle revient effectivement de manière excessive.

M. BOUTOULLE estime que la plus-value escomptée pourrait être le fait de cibler sur les jeunes chercheurs sortis du doctorat, qui sont dans une zone non visible. Ces chercheurs méritent de bénéficier de structures. Il faudrait aussi intégrer des équipes hébergées à côté d'équipes labellisées.

Mme COLLIGNON fait remarquer qu'il n'y pas de définition du terme 'jeune chercheur'.

M. HOFFMANN-MARTINOT répond que le problème est international. Pour les doctorants, il y aurait un travail à faire avec les ED. Pour les post-doc, il faudrait prendre en exemple l'institut universitaire européen de Florence. La région pourrait aider à soutenir en particulier les post-doc.

La Présidente dit que les critères appliqués dans le cadre de l'ERC pour définir les jeunes chercheurs pourraient être repris. Elle demande aux responsables des équipes de donner leur avis.

M. CHAPOULIE réitère sa demande de traiter l'articulation entre les Labex/Idex et la MASHS.

M. FRANCE estime qu'il n'y a pas eu de véritable avancée depuis le premier projet et n'est pas beaucoup plus convaincu par cette nouvelle version.

Mme JAECK estime, elle aussi, qu'il n'y a rien de bien nouveau. Elle n'est pas satisfaite par les axes proposés. Elle juge que l'accumulation des appels à projets n'est pas très productif et qu'il n'est pas possible d'être toujours dans l'interdisciplinarité.

M. LAURAND rappelle qu'il avait fait remonter une demande d'axe à M. Baudorre (Droit/Philosophie/Médecine) pour laquelle il n'a pas eu de retour. Il fait remarquer que, d'une manière générale, dans les équipes de recherche seuls quelques membres s'échinent à répondre aux appels à projets alors que la majorité se contente de faire ses recherches sans demander de financement, en raison du peu de besoin en financement pour les disciplines des SHS.

Mme COLLIGNON signale qu'elle se trouve dans une position particulière. Pour l'UMR Passages, le projet de la MASHS ne pose aucun problème car cette équipe peut s'insérer dans quasiment tous les axes. Elle rappelle cependant une réflexion qu'avait faite Mme Daugareilh lors d'une réunion consacrée au projet de nouvelle MSH et qui incitait à défendre une MSH d'Humanités. Or ce projet de MASHS fait à ses yeux disparaître les humanités derrière les sciences sociales. Elle se demande notamment comment l'UMR COMPTRASEC, dont Mme Daugareilh est la directrice, peut se retrouver dans le projet. Elle reconnaît que le projet rend bien compte de la partie unité de service de l'USR mais pas vraiment de la partie recherche.

M. BERNARD rappelle que le format choisi d'USR est aussi celui des autres MSH.

Mme TAUZIN souligne que son équipe AMERIBER, qui n'apparaît jamais comme pluridisciplinaire, l'est pourtant de fait (linguistique, littérature etc). Elle estime que son équipe peut tout à fait s'insérer dans les axes de la MASHS si elle s'en donne les moyens.

M. BENOIT estime que les membres de son équipe TELEM, s'ils sont intéressés, pourront également s'inscrire dans les axes de la MASHS (littérature de jeunesse, corpus numériques littéraires). Il se pose la question du choix de l'inscription des projets entre la MASHS et UBM.

La Présidente répond que, pour elle, la recherche se fait prioritairement dans les équipes. Les projets concernés par la MASHS sont ceux qui se font en marge des axes des équipes ou dans une logique d'inter-établissements.

M. ETXEPARE reconnaît que son avis sur le projet de la MASHS était dès le départ assez réservé car la linguistique ou les sciences cognitives y sont absentes. Cependant, il estime qu'il faut émettre un avis qui aide le projet à se réaliser.

M. KIYINDOU, représentant le MICA, souligne que son équipe se retrouve bien dans les axes proposés (Afrique, humanités digitales, information scientifique). Il regrette cependant que les sciences de l'information ne soient jamais citées en tant que discipline dans le texte.

M. FIGEAC estime que les axes de son équipe, le CEMMC, se recoupent avec les 3 axes du projet et que donc l'Histoire peut tout à fait trouver sa place dans la MASHS. Il remarque qu'il existe deux logiques : celle des UMR qui ont des moyens importants et celle des EA qui ont besoin de la MASHS en raison de leurs faibles budgets. De fait, la MSHA a été beaucoup sollicitée ces dernières années comme incubateur de projets (exemple de la cartographie informatique). Il souhaite que le texte qui sera transmis par l'UBM à la COMUE et au CNRS ne soit pas trop vindicatif pour ne pas entraver les négociations.

M. FRANCE répond que le calcul de la dotation des équipes est le même pour toutes les équipes. La question essentielle est le rôle d'une MSH sur le site. Si c'est un guichet supplémentaire, cela ne nous intéresse pas. Ce qui nous intéresse ce sont les plateformes et les prestations.

La Présidente répond que le texte sera rédigé sous forme de propositions et de vigilances. Nous rappellerons également notre souhait de participer à la gouvernance et nous donnerons un avis sur la forme.

M. BOUTOULLE ajoute que dans l'avis transmis, un autre point important doit être noté : nous demandons que l'établissement héberge la MASHS et soit tutelle. Il estime que cette position, inscrite dans le contrat d'accréditation (volet spécifique et volet commun) est tout à fait légitime. Il constate que le projet initial a été très peu modifié en dehors de l'ajout des projets. Si l'on fait le bilan des projets remontés, on constate qu'UBM est présente dans 6 ou 7 projets nouveaux ou engagés. Nous sommes de fait l'établissement le plus impliqué dans la future animation scientifique de l'unité. Cette réalité mérite que notre demande d'exercer la tutelle soit entendue et acceptée.

Mme GOSSOT demande si les autres établissements ont déjà donné leur avis.

La Présidente répond que l'IPB est favorable, que l'UB se désintéresse du projet mais ne souhaite pas une tutelle CNRS/COMUE et que L'UPPA est opposée notre tutelle.

Suite de la séance limitée aux seuls membres de la CR

III - Examen des dossiers de demande de subvention pour une revue (année 2017)

Pour l'examen des dossiers de demande de subvention pour une revue, M . BOUTOULLE annonce devoir se retirer en raison de sa position de co-directeur d'une revue concernée par ces demandes et sollicite Mme Béghain pour mener les débats.

Mme BEGHAIN rappelle que ce point de l'ordre du jour avait déjà été abordé lors de la séance du 2 février, mais que des compléments d'information avaient été demandés par les membres de la CR. L'ensemble de ces compléments ayant été collectés et portés à la connaissance des membres via le bureau virtuel, elle souhaite que les décisions relatives à ces demandes de financement soient prises.

Elle donne lecture de la réponse donnée par la direction de la revue REA qui a été questionnée sur l'augmentation prévue de ses dépenses en 2017. Deux raisons sont avancées :

- les prestataires du nouveau marché ont des coûts supérieurs au prestataire sollicité pour l'année 2016 (GN Impressions). Ceci est dû au fait qu'il faut désormais passer par un marché même si le prix est plus élevé.
- L'augmentation des frais généraux est due à la refonte du comité de rédaction (comme indiqué dans les documents fournis) qui entraînera sur l'année 2017 des frais de missions pour les membres étrangers du comité.

Mme DUCOURNEAU confirme que les marchés d'impression sont désormais obligatoires.

M. FIGEAC fait remarquer que pour la revue Dynamiques environnementales les noms des directeurs notés dans le tableau sont erronés. Il pense que Mme Meyer et M. Auly sont les responsables en titre.

Mme BEGHAIN propose de passer au vote global des demandes.

Mme COLLIGNON estime que les revues ont besoin d'avoir une stabilité économique dans le temps et que le vote pourrait porter sur plusieurs années.

M. FIGEAC propose que les rapports sur les demandes des revues soient renouvelés dans deux ans.

M. AMELOT souhaite que les demandes des deux revues qui demandent une hausse de leur financement soient votées séparément.

Mme BEGHAIN propose de voter sur la liste des demandes à l'exception des demandes de la REA et de la revue Dynamiques environnementales.

Résultat du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

Mme BEGHAIN propose de voter sur la demande de financement de la REA

Résultat du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 7
Contre	: 0
Pour	: 19

Mme BEGHAIN propose de voter sur la demande de financement de la revue Dynamiques environnementales

Résultat du vote :

Votants	: 26
Abstention	: 4
Contre	: 0
Pour	: 22

La Commission de la Recherche valide les demandes de financement au titre de la PSE par les revues pour l'année 2017 (voir tableau joint).

IV - Définition des critères en vue du classement de la liste des colloques répondant à l'appel à projets de la Région "Soutien aux colloques"

M. BOUTOULLE rappelle qu'il existe désormais une nouvelle procédure pour les demandes de financement des colloques par la Région et que cette information nous est parvenue tardivement. Les demandes ne sont plus déposées au fil de l'eau mais transmises une seule fois par an, accompagnées d'un tableau récapitulatif qui doit être classé par l'établissement par ordre d'intérêt scientifique. Ce classement nous pose problème car nous avons un panel très large de disciplines. Cette difficulté a été exposée à 3 reprises lors de conversations avec M. Blanchard, vice-président de la région. D'autres établissements comme l'UPPA ou l'UB ressentent la même difficulté. La réponse de la Région a été la suivante : il s'agit d'une année d'expérimentation de cette nouvelle procédure, la région ne fera pas d'expertise scientifique des colloques compte tenu d'une enveloppe dédiée limitée à 260 000 € pour l'année 2017 et elle laisse à la charge des établissements le soin de faire cette expertise selon leurs propres critères. La région souhaite également que nous lui fassions parvenir une lettre qui précise les critères que nous avons retenus ainsi que les difficultés que nous avons rencontrées. En raison d'un problème de délai (remontée au plus tard le 16 février prochain), il a été décidé d'établir les critères du classement à cette séance et de différer le classement à une prochaine séance fixée le 9 février. Le bureau de la CR qui sera réuni le 6 février recevra une grille d'évaluation ce soir et devra effectuer 2 rapports pour chaque colloque.

M. BOUTOULLE propose de débattre sur une version martyre de la grille qu'il a préparée et qui prévoit une série de critères regroupés en 5 points et deux niveaux de classement (A ou B)(voir pièce jointe).

Suite au débat, il est proposé de compléter :

- les critères relevant du point 2 : 'Situation de la manifestation scientifique', en y ajoutant les éléments 'Implication de l'unité' et 'Inscription dans la société civile'
- les critères relevant du point 3 : 'Intervenants', en y ajoutant l'élément 'Internationalisation'
- les critères relevant du point 5 : 'Valorisation', en y ajoutant l'élément 'Autre livrable assurant la diffusion de l'information scientifique'.

IV – Questions diverses

Mme COLLIGNON demande que la fiche de critères retenus par les commissions locales d'avancement de grade soit envoyée à tous les collègues susceptibles de faire un dossier de demande d'avancement de grade.

M. BOUTOULLE répond que la question est de savoir s'il y a un accord pour reconduire les mêmes critères d'une année sur l'autre. Cette question sera traitée lors de la prochaine CR lorsque le point à l'ordre du jour concernant la PEDR sera abordé.

Mme COLLIGNON demande qu'à l'ordre du jour de la semaine prochaine soit ajouté un point sur les pôles d'attractivité. Elle rappelle qu'il avait été dit qu'il y aurait un bilan effectué au bout de 6 mois.

M. BOUTOULLE estime que le délai est un peu trop court pour que ce bilan soit demandé aux responsables des Pôles pour la semaine prochaine. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CAC. Le message va être passé pour s'assurer de la disponibilité des responsables de pôle, car il souhaite qu'ils fassent eux-mêmes la présentation de leur bilan.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET